

CODE DE CONDUITE

NOTRE CODE DE CONDUITE



KNORR-BREMSE



Dear colleagues,

Increasing globalization, growing competition as well as social and climate policy challenges worldwide: It has never been so important for an international company to operate by unified standards. Acting with integrity, responsibility and in an exemplary manner is a part of Knorr-Bremse Group's company concept as a global technology leader. Therefore, in addition to our corporate values, we have adopted a Code of Conduct, the binding principles and rules of which apply to all of us as Knorr-Bremse employees.

A policy for all employees worldwide

This Code of Conduct is designed to provide guidance for all of us in our interactions with employees, colleagues, as well as with our customers, business partners and for our behaviour in the social environment in which we operate. It sets standards of an integrated and correct business conduct and helps us maintain an ethical and legitimate behaviour in our daily work. We expect all employees not only to observe internal regulations, but also to comply with all laws, avoid conflicts of interest, safeguard the company's assets, support workplace safety, ensure high product quality, respect climate and environmental protection and to operate in conformity with our corporate values and principles. Over the past few years, the Code of Conduct has enabled us to create a working environment at Knorr-Bremse that is characterized by integrity, respect and fair and responsible behaviour. We would like to maintain and further strengthen this success. Therefore, please continue to complete the eLearning on this Code of Conduct every two years.

Chères et chers collègues,

Mondialisation croissante, concurrence accrue et enjeux des politiques sociale et climatique dans le monde : il n'a jamais été aussi important pour une entreprise internationale d'agir selon des normes harmonisées. Agir avec intégrité, responsabilité et exemplarité fait partie du concept d'entreprise du Groupe Knorr-Bremse en tant que leader technologique mondial. En plus de nos valeurs d'entreprise, nous avons par conséquent adopté un Code de Conduite, dont les principes et règles obligatoires s'appliquent à nous tous, employés de Knorr-Bremse.

Une politique destinée à tous les employés dans le monde

Le présent Code de Conduite est conçu pour nous fournir à tous des orientations dans nos interactions avec les employés, collègues ainsi qu'avec nos clients, partenaires commerciaux et pour orienter notre conduite dans l'environnement social dans lequel nous agissons. Il définit les normes d'une conduite professionnelle intégrée et conforme et nous aide à préserver un comportement éthique et légitime dans notre travail au quotidien. Nous attendons de tous nos employés non seulement de respecter le règlement intérieur, mais également toutes les lois, d'éviter les conflits d'intérêts, de préserver les actifs de l'entreprise, de s'engager en faveur de la sécurité au travail et de la haute qualité des produits, de respecter la protection du climat et de l'environnement et d'agir conformément aux valeurs et principes de notre Groupe. Ces dernières années, le Code de Conduite nous a permis de créer au sein de Knorr-Bremse un environnement de travail caractérisé par l'intégrité, le respect et un comportement alliant équité et responsabilité. Nous souhaitons préserver et renforcer encore cette réussite. Par conséquent, continuez à suivre tous les deux ans la formation en ligne sur le présent Code de Conduite.

Pursuing values and principles: The foundation of our coexistence

Whether in person at one of our locations worldwide or in digital communication: All our activities affect the daily interaction at Knorr-Bremse, but also the corporate culture and reputation of our company. It is therefore up to all of us to live up to our values and fundamental principles and to let them guide our actions. Every manager and every employee is responsible for ensuring that their conduct complies with the principles set out in this Knorr-Bremse Code of Conduct.

Your Executive Board



Marc Llistosella



Dr. Nicolas Lange



Dr. Claudia Mayfeld



Bernd Spies



Frank Markus Weber

En suivant des valeurs et principes : la fondation de notre coexistence

Que ce soit physiquement sur l'un de nos sites dans le monde ou par le biais d'une communication numérique : l'ensemble de nos activités affectent l'interaction quotidienne au sein de Knorr-Bremse, mais également la culture et la réputation de notre entreprise. Il nous appartient par conséquent à tous d'être à la hauteur de nos valeurs et de nos principes fondamentaux et de les laisser guider nos actes. Chaque responsable et chaque collaborateur assument la responsabilité de garantir que leur conduite est conforme aux principes définis dans le présent Code de Conduite de Knorr-Bremse.

Votre conseil d'administration

CODE DE CONDUITE

Preamble

This Code of Conduct contains important fundamental principles and provides guidance on appropriate handling of day-to-day business as well as strategic action and planning. It is based not only on our corporate values, but also on the initiative of the UN Global Compact. The Code of Conduct is an expression of our determination to observe fair and sustainable business practices and to base our actions on ethical and responsible principles.

Scope

As a responsible company, Knorr-Bremse actively encourages the observance and compliance with the following principles. This Code of Conduct applies to all employees of the Knorr-Bremse Group worldwide. Regional codes and guidelines within the Group may specify these, as long as they do not contradict the following basic principles.

1. Compliance with laws and directives

We observe the statutory and corporate regulations that apply to our work. Furthermore, we examine carefully which good company practices should be used in support of responsible corporate governance.

2. Integrity and corporate governance

Our actions are based on generally accepted values and principles in particular on integrity, transparency, respect, openness and non-discrimination. Knorr-Bremse pursues reputable and acknowledged business practices and promotes fair competition.

3. Dealings with one another and working conditions

We intend to create a safe and attractive working environment in which trust, teamwork, diversity, acceptance of responsibility as well as a fair and respectful interaction with each other are valued and pursued. We support and respect the protection of international human rights in line with the United Nations Universal Declaration of Human Rights and ensure that these are complied with.

a) Personal rights and privacy

We respect and protect the dignity, personal rights, privacy and personal data of each individual.

Avant-propos

Le présent Code de Conduite contient des principes fondamentaux importants et une ligne de conduite sur la façon de prendre correctement en charge l'activité quotidienne ainsi que l'action et la planification stratégiques. Il ne repose pas uniquement sur les valeurs de notre Groupe, mais également sur l'initiative du Pacte Mondial des Nations Unies. Le présent Code de Conduite exprime notre détermination à respecter des pratiques commerciales équitables et durables et à fonder nos actions sur des principes éthiques et responsables.

Étendue

En tant qu'entreprise responsable, Knorr-Bremse encourage activement à respecter et à se conformer aux principes suivants. Le présent Code de Conduite s'applique à tous les employés du Groupe Knorr-Bremse à travers le monde. Des codes régionaux et directives internes au Groupe peuvent les préciser sous réserve de ne pas être en contradiction avec les principes fondamentaux suivants.

1. Respect des lois et des directives

Nous respectons les dispositions législatives et réglementaires d'entreprise applicables à notre activité. En outre, nous étudions avec soin les bonnes pratiques d'entreprise à mettre en œuvre pour soutenir une gouvernance d'entreprise responsable.

2. Intégrité et gouvernance d'entreprise

Nos actions reposent sur des valeurs et principes généralement admis, en particulier en termes d'intégrité, de transparence, de respect, de franchise et de non-discrimination. Knorr-Bremse met en œuvre des pratiques professionnelles sérieuses et reconnues et favorise une concurrence loyale.

3. Relations entre personnes et conditions de travail

Nous nous efforçons de créer un environnement de travail sûr et attractif qui valorise et met en avant la confiance, le travail d'équipe, la diversité, l'acceptation de responsabilité ainsi qu'une interaction juste et respectueuse entre les personnes. Nous soutenons et respectons la protection des droits de l'homme à l'échelle internationale conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et veillons à ce que ceux-ci soient respectés.

a) Droits personnels et vie privée

Nous respectons et protégeons la dignité, les droits personnels, la vie privée et les données personnelles de chaque individu.

CODE DE CONDUITE

b) Health and safety

We make ongoing efforts to improve the health and occupational safety for our employees, in particular by ensuring a safe working environment. In order to minimize the risks for employees, we are committed to taking the best possible measures to prevent accidents and occupational illnesses.

c) Ban on discrimination and protection against harassment

We are committed to equal opportunities and equal treatment for all employees. We offer our employees equal career opportunities and do not tolerate discrimination or harassment of any kind. Every employee is obliged to respect the personal sphere of the other employees. Sexual harassment and bullying are not tolerated.

d) Freedom of expression

We grant and protect the employees' freedom of opinion and their right to freedom of expression.

e) Ban of child labour and forced labour

We observe the ban on child labour in accordance with the International Labour Organization (ILO) standards. No one must be forced into employment or work against their will.

f) Remuneration and working time

We observe the current laws and regulations on remuneration and ensure that employees receive an appropriate pay. We adhere to the relevant protective regulations and working hours regulations worldwide.

g) Employee rights

We respect the employees' freedom of association, freedom of assembly and their right to collective wage bargaining, provided that this is legally permissible and possible in the respective country. Members of employee organizations or trade unions are neither favoured nor disadvantaged.

4. Dealing with suppliers, customers and other business partners

We are aware that we represent the company through our behaviour, thereby shaping its reputation externally, and influencing its culture on the inside. All employees treat others in the same way as they expect to be treated themselves and act in accordance with this Code of Conduct.

b) Santé et sécurité

Nous nous efforçons d'améliorer continuellement la santé et la sécurité au travail de nos employés, en garantissant en particulier un cadre de travail sûr. Afin de minimiser les risques auxquels les employés sont exposés, nous nous engageons à prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles.

c) Interdiction de discrimination et protection contre le harcèlement

Nous nous engageons à assurer l'égalité des chances et de traitement à l'ensemble des employés. Nous leur offrons à tous les mêmes opportunités de carrière et ne tolérons ni discrimination ni harcèlement, sous quelque forme que ce soit. Chaque employé est tenu de respecter la sphère privée des autres employés. Le harcèlement sexuel et les brimades ne sauraient être admis.

d) Liberté d'expression

Nous garantissons et protégeons la liberté d'opinion des employés et leur droit à la libre expression.

e) Interdiction du travail des enfants et du travail forcé

Conformément aux normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), nous respectons l'interdiction du travail des enfants. Personne ne peut être contraint à accepter une activité ou à travailler contre sa volonté.

F) Rémunération et temps de travail

Nous respectons les lois et réglementations en vigueur en matière de rémunération et veillons à ce que nos employés perçoivent un salaire adéquat. A l'échelle internationale, nous adhérons à la législation adéquate en matière de protection et aux réglementations relatives aux heures de travail.

g) Droits des employés

Nous respectons la liberté d'association, la liberté de réunion des employés et leur droit à la négociation collective des salaires, dans la mesure où cela est autorisé sur le plan légal et possible dans le pays respectif. Les membres d'organisations de travailleurs ou de syndicats ne sont ni favorisés ni désavantagés.

4. Traitement des fournisseurs, clients et autres partenaires commerciaux

Nous sommes conscients que nous représentons l'entreprise au travers de notre conduite, façonnant ainsi sa réputation à l'extérieur et influençant sa culture à l'intérieur. Tous les employés traitent les autres de la même façon qu'ils souhaitent eux-mêmes être traités et agissent en conformité avec le présent Code de Conduite.

CODE DE CONDUITE

a) Competitions and antitrust law

We are committed to complying with the rules of Fair Competition. In particular to avoid antitrust violations, it is not permitted to conclude agreements with competitors on

- prices, margins, costs, volumes, production performance, tenders, distribution or other factors that affect the company's conduct,
- non-competition, submission of sham offers or
- apportionment out of customers, markets, areas, production programs or similar.

Further details are provided in [KB Group Compliance Guideline on fair Competition](#).

b) Ban of corruption and bribery

We reject all forms of corruption, including blackmail and bribery. This applies to individuals, companies, as well as to authorities and other institutions. Therefore, employees must not demand, accept, offer or grant any unauthorized benefits during the course of their business activities. This does not include occasional gifts of symbolic value or appropriate event or meal invitations. Please refer to [KB Group Compliance Guideline on Gifts and Invitations](#) for valid value limits. Further details are provided in [KB Group Compliance Guideline on Anti-Corruption](#). Employees must immediately reject any demand for bribes or other benefits, both for business and private purposes.

c) Avoiding conflicts of interest

Conflicts of interest resulting from the employment relationship must be avoided. Such a conflict exists when the personal interests of an employee or a third person compete with those of Knorr-Bremse. If a conflict of interest arises or exists, the employee must inform his or her manager or KB Group Compliance (compliance@knorr-bremse.com).

Employees are not allowed to run or work for a company that competes with or has a business relationship with Knorr-Bremse. Excluded are activities that have demonstrably no influence on the activity at Knorr-Bremse. Nevertheless, they require prior written approval by KB Group Compliance.

Employees must not conduct business on behalf of a Knorr-Bremse Group company with companies in which they, their immediate family members or their spouses are involved. Employees may own shares in a competitor company, supplier or customer, as long as the share does not allow influence on the management of the company. For publicly traded companies, this only applies if the share exceeds 5% of the share capital.

a) Concurrence et loi antitrust

Nous nous engageons à respecter les règles de concurrence loyale. Afin d'éviter notamment d'enfreindre la législation antitrust, il n'est pas permis de conclure des accords avec des concurrents sur

- les prix, les marges, les coûts, les volumes, la capacité de production, les appels d'offres, la distribution ou d'autres éléments ayant une influence sur la conduite de l'entreprise,
- la non-concurrence, la soumission d'offres truquées ou
- le partage de clients, de marchés, de territoires, de programmes de production ou autres.

De plus amples détails sont disponibles dans la [Directive sur la conformité du Groupe KB en matière de concurrence loyale](#).

b) Interdiction de corruption et de concussion

Nous rejetons toute forme de corruption, y compris le chantage et la concussion. Cela vaut pour les individus, les entreprises, ainsi que les autorités et autres institutions. Par conséquent, les employés ne doivent pas demander, accepter, proposer ou octroyer des avantages non autorisés dans le cadre de leurs activités professionnelles. Ceci ne concerne pas des présents ponctuels ayant une valeur symbolique, ou des invitations pertinentes à des événements ou des repas. Se référer à la [Directive sur la conformité du Groupe KB en matière de présents et d'invitations](#) pour obtenir les limites de valeurs autorisées. De plus amples détails sont disponibles dans la [Directive sur la conformité du Groupe KB en matière de lutte contre la corruption](#). Les employés doivent immédiatement rejeter toute demande de pots-de-vin ou d'autres avantages, que ce soit à des fins professionnelles et privées.

c) Prevention des conflits d'intérêts

Des conflits d'intérêts résultant de la relation de travail sont à éviter. Un tel conflit d'intérêts existe lorsque les intérêts personnels d'un employé ou d'un tiers rivalisent avec ceux de Knorr-Bremse. Si un conflit d'intérêts survient ou existe, l'employé doit informer sa ou son responsable ou KB Group Compliance (compliance@knorr-bremse.com).

Les employés ne sont pas autorisés à diriger une entreprise concurrente ou en relation d'affaires avec Knorr-Bremse ou de travailler pour elle. Sont exclues les activités n'ayant manifestement aucune influence sur l'activité de Knorr-Bremse. Néanmoins, elles requièrent l'approbation préalable par écrit de KB Group Compliance.

Les employés ne doivent pas conclure d'affaires, pour le compte d'une entreprise du Groupe Knorr-Bremse, avec des entreprises dans lesquelles sont impliqués des membres proches de leurs familles ou leurs conjoints. Les employés peuvent détenir des actions dans une entreprise concurrente, un fournisseur ou un client à la condition que la participation ne permette pas d'exercer une influence sur la gestion de l'entreprise. Pour des entreprises cotées en bourse, ceci n'est valable que si la participation excède 5 % du capital social.

CODE DE CONDUITE

Please refer to [KB Group Compliance Guideline on Conflict of Interests](#).

d) Expectations of business partners

We expect our business partners to act in accordance with the principles of this Code of Conduct and to observe all statutory requirements – in particular those relating to avoidance of corruption, respect for human rights, compliance with the laws against child labour, taking responsibility for the health and safety of their employees and compliance with the relevant laws and standards on environmental protection.

5. Protection of company property / confidentiality

Company property may only be used for business purposes, unless otherwise arranged in individual cases. Employees are required to protect the company's property from loss, theft or misuse. Employees must maintain confidentiality of all company and business secrets both during and after the termination of the employment relationship.

6. Product safety and quality

Knorr-Bremse stands for products and services of the highest quality. We are determined to meet the high expectations of our customers and partners in terms of quality, safety and functionality of our products and services. At the same time, we strive to continuously improve the quality of Knorr-Bremse products and services.

7. Export control

We comply with the export controls and customs laws in each country of our business. All employees involved in the import and export of goods, services, software or technology must observe the relevant export control laws and import/export regulations.

8. Climate and environmental protection

We observe the regulations and standards for the protection of the environment and implement appropriate measures and mechanisms at our sites. Furthermore, we as a company are committed to making an effective contribution to the reduction of CO2 emissions. Our aim is to minimize any environmental impact from our business activities as far as possible and to continuously expand our activities to protect the climate and the environment.

Se référer à la [Directive sur la conformité du Groupe KB en matière de conflits d'intérêts](#).

d) Attentes vis-à-vis de nos partenaires commerciaux

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils agissent conformément aux principes du présent Code de Conduite et qu'ils respectent toutes les dispositions réglementaires, en particulier celles concernant la prévention de la corruption, le respect des droits de l'homme, le respect des lois concernant le travail des enfants, les devoirs en matière de santé et de sécurité pour leurs employés et le respect des lois et normes pertinentes sur la protection de l'environnement.

5. Protection des biens de l'entreprise / confidentialité

Les biens de l'entreprise ne peuvent être utilisés qu'à des fins professionnelles, à moins que d'autres dispositions n'aient été prises dans des cas individuels. Il est demandé aux employés de protéger les biens de l'entreprise contre toute perte, tout vol ou abus. Les employés sont tenus de respecter la confidentialité sur tous les secrets d'entreprise et commerciaux, pendant la relation de travail et après sa cessation.

6. Sécurité et qualité des produits

Knorr-Bremse symbolise des produits et services de très haute qualité. Nous sommes déterminés à répondre aux attentes élevées de nos clients et partenaires en termes de qualité, de sécurité et de fonctionnalité de nos produits et services. Dans le même temps, nos efforts portent sur l'amélioration continue de la qualité des produits et services Knorr-Bremse.

7. Contrôle des exportations

Nous respectons les contrôles des exportations et la réglementation douanière en vigueur dans chacun des pays de nos activités. L'ensemble des employés impliqués dans l'importation et l'exportation de marchandises, de services, de logiciels ou de technologies doivent se conformer aux lois relatives aux contrôles des exportations et aux règlements concernant l'importation/l'exportation.

8. Protection du climat et de l'environnement

Nous respectons les règlements et normes de protection de l'environnement et mettons en œuvre des mesures et des mécanismes appropriés sur nos sites. En outre, en tant qu'entreprise, nous nous engageons à contribuer efficacement à la réduction des émissions de CO2. Notre objectif est de réduire autant que possible tout impact environnemental généré par nos activités professionnelles et de développer continuellement nos activités visant à protéger le climat et l'environnement.

We support climate and environmental protection through a precautionary approach and take initiatives to further strengthen the sense of responsibility of employees and suppliers. We consistently promote the development and dissemination of climate and environmentally friendly technologies, also by expanding our business areas to include processes for environmental and resource conservation and by increasing the energy efficiency of our products in production and application.

9. Social commitment

Knorr-Bremse supports social and charitable institutions and encourages voluntary commitment of its employees. Through Knorr-Bremse Global Care, with its independent non-profit organizations in Germany, Hong Kong and the USA, we additionally support people in need all over the world who suffer from environmental disasters, accidents, military conflicts, poverty and disease. For this purpose, we are focusing on projects in the areas of education and WASH (water, sanitation and hygiene) as well as on emergency aid after natural disasters.

10. Infringements

Employees are required to report any infringements of the Code of Conduct principles summarized herein to their manager or KB Group Compliance (compliance@knorr-bremse.com). All violation reports are consistently followed up and proven misconduct is sanctioned appropriately.

It is the responsibility of every manager in the Knorr-Bremse Group to ensure that all employees are familiar with this Code of Conduct and to comply with its provisions at all times. If you have any questions regarding this Code of Conduct, please contact your manager for further guidance. You can also contact KB Group Compliance, which is entrusted with the implementation and enforcement of the Code of Conduct, via the [Intranet](#) or directly via the e-mail address compliance@knorr-bremse.com. For sharing information on serious violations anonymously with KB Group Compliance you can also use our external notification system, which can be called up worldwide at <https://knorr-bremse.integrity-platform.org>.

Nous participons à la protection du climat et de l'environnement au travers d'un principe de protection et faisons preuve d'initiatives afin de renforcer encore le sens des responsabilités des employés et fournisseurs. Nous favorisons sans relâche le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement et du climat, en élargissant aussi nos domaines d'activité pour inclure des processus destinés à préserver l'environnement et les ressources, ainsi qu'en augmentant dans la fabrication et l'application la performance énergétique de nos produits.

9. Engagement social

Knorr-Bremse soutient les organismes sociaux et les institutions caritatives et encourage l'engagement volontaire de ses employés. Au travers de l'organisation Knorr-Bremse Global Care, avec ses organisations indépendantes à but non lucratif en Allemagne, à Hong Kong et aux États-Unis, nous venons en plus en aide à travers le monde aux personnes qui souffrent de catastrophes naturelles, d'accidents, de conflits armés, de la pauvreté ou de la maladie. À cet effet, nous privilégions des projets dans les secteurs de l'éducation et de l'EAH (eau, assainissement et hygiène) ainsi que l'aide d'urgence après des catastrophes naturelles.

10. Infractions

Les employés sont invités à signaler à leur responsable ou à KB Group Compliance toute violation des principes du Code de Conduite résumés dans les présentes (compliance@knorr-bremse.com). Une suite est systématiquement donnée à tous les signalements de violations et une inconduite avérée est sanctionnée en conséquence.

Il appartient à chaque responsable du Groupe Knorr-Bremse de veiller à ce que tous les employés aient connaissance du présent Code de Conduite et qu'ils en respectent les dispositions à tout instant. Pour toute question relative au présent Code de Conduite, veuillez contacter votre responsable pour plus de précisions. Vous pouvez également contacter KB Group Compliance à qui sont confiées la mise en œuvre et l'application du Code de Conduite, soit par [Intranet](#) soit directement par l'adresse de messagerie compliance@knorr-bremse.com. Pour partager des informations sur de graves violations avec KB Group Compliance de manière anonyme, vous pouvez également utiliser notre système de signalement externe pouvant être consulté à l'échelle mondiale à l'adresse <https://knorr-bremse.integrityplatform.org>.